

Espagnol juridique

Infos pratiques

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Langue(s) d'enseignement : Espagnol
- > Période de l'année : Enseignement quatrième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Sans négliger la possibilité de faire des reprises grammaticales, l'objectif de ce cours sera d'approfondir les connaissances précises de la langue espagnole grâce à des traductions de textes juridiques ou portant sur le droit. Il sera question de traduire des textes datant de la fin du XVIII^e siècle à nos jours. Cela permettra de vérifier également la compréhension parfaite de la langue française.

Évaluation

Session 1 : deux écrits (1h + 1h)

Session 2 : un écrit (1h)

Bibliographie

Bedet J. M., Nouvelle grammaire de l'espagnol moderne, paris, PUF, 1997, 2019.

Bouzet Jean, Grammaire espagnole, Paris, Belin, 1985.

Ferreras J et Zonana G, Dictionnaire juridique et économique espagnol- français/ français -espagnol, Paris, La Maison du dictionnaire, 2009.

Merlin Walsh O. , Dictionnaire juridique français - espagnol/ español- francés, Paris, LGDJ, 2012.